

2024_D_07

**EAU DU PAYS DE SAINT-MALO
(SMPEPCE)**

EXTRAIT

du registre des délibérations du Bureau et du Comité Syndical
d'EAU DU PAYS DE SAINT-MALO



L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze février, à quinze heures trente, le Comité Syndical d'Eau du Pays de Saint-Malo, légalement convoqué le huit février deux mille vingt-quatre, s'est réuni au siège du syndicat à Saint-Malo, en vertu des articles L 5212-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibération n° 2024_D_07

Nombre de membres titulaires : 18
Nombre de membres suppléants : 18

Quorum : 10
Nombre de membres présents : 14

Membres présents :

Représentants du S.M.E.B. :

M. Jean-François RICHEUX, Membre titulaire
M. Raymond DUPUY, Membre titulaire
M. Jean-Pierre HERY, Membre titulaire
M. Gilles GUYON, Membre suppléant agissant comme titulaire
Mme Marie-Paule BRIQUET, Membre suppléant agissant comme titulaire

Représentants du S.I.E.R.G. :

M. Jean-Luc OHIER, Membre titulaire
M. Daniel LEROY, Membre titulaire
M. Frédéric MABBOUX, Membre suppléant agissant comme titulaire

Représentants de la Ville de Dinard :

M. Fabrice LE TOQUIN, Membre titulaire
M. Christian CHAUFOR, Membre suppléant agissant comme titulaire
Mme Nolwenn GUILLOU, Membre suppléant agissant comme titulaire

Représentant de la Ville de St Lunaire : M. Michel PENHOUËT, Membre titulaire

Représentants de St Malo Agglomération : M. Guillaume PERRIN, Membre titulaire
M. Yves CHESNAIS, Membre titulaire

Y assistaient également :

M. Franck-Olivier HENRY, Directeur
Mme Bérange HENNACHE-DE BROUWER, Animatrice
Mme Marianne CRÉNO, Secrétaire administrative

Secrétaire de séance :

M. Jean-Luc OHIER

Absents excusés : M. Gilles LURTON, Membre titulaire SMA ; M. Serge BESSEICHE, Membre titulaire SMA ; Mme Sylvie RAMÉ-PRUNAU, Membre titulaire SMEB ; M. Joël HAMEL, Membre titulaire SMEB ; M. Christian FONTAINE, Membre titulaire DINARD ; Mme Martine CRAVEIA-SCHUTZ, Membre titulaire DINARD.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

Après s'être fait présenter le budget primitif 2023 du 01/03/2023, les décisions modificatives du 20 septembre 2023 et du 15 novembre 2023, le programme pluriannuel de travaux du 1^{er} mars 2023 et les modifications du programme pluriannuel de travaux des 20 septembre 2023 et 15 novembre 2023, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le trésorier :

- ⇒ **A repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement,**
- ⇒ **A procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;**

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la compatibilité des valeurs inactives ;

Suite à cette présentation, le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ⇒ **De déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.**

Pour extrait certifié conforme

**Le Président,
Jean-Francis RICHEUX.**

Affiché le 20 FEV. 2024

2024_D_08

**EAU DU PAYS DE SAINT-MALO
(SMPEPCE)**



**Eau du Pays
de Saint-Malo**
Service public de production d'eau potable

EXTRAIT

du registre des délibérations du Bureau et du Comité Syndical
d'EAU DU PAYS DE SAINT-MALO

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze février, à quinze heures trente, le Comité Syndical d'Eau du Pays de Saint-Malo, légalement convoqué le huit février deux mille vingt-quatre, s'est réuni au siège du syndicat à Saint-Malo, en vertu des articles L 5212-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibération n° 2024_D_08

Nombre de membres titulaires : 18
Nombre de membres suppléants : 18

Quorum : 10
Nombre de membres présents : 14

Membres présents :

Représentants du S.M.E.B. :

M. Jean-François RICHEUX, Membre titulaire
M. Raymond DUPUY, Membre titulaire
M. Jean-Pierre HERY, Membre titulaire
M. Gilles GUYON, Membre suppléant agissant comme titulaire
Mme Marie-Paule BRIQUET, Membre suppléant agissant comme titulaire

Représentants du S.I.E.R.G. :

M. Jean-Luc OHIER, Membre titulaire
M. Daniel LEROY, Membre titulaire
M. Frédéric MABBOUX, Membre suppléant agissant comme titulaire

Représentants de la Ville de Dinard :

M. Fabrice LE TOQUIN, Membre titulaire
M. Christian CHAUFOR, Membre suppléant agissant comme titulaire
Mme Nolwenn GUILLOU, Membre suppléant agissant comme titulaire

Représentant de la Ville de St Lunaire : M. Michel PENHOUËT, Membre titulaire

Représentants de St Malo Agglomération : M. Guillaume PERRIN, Membre titulaire
M. Yves CHESNAIS, Membre titulaire

Y assistaient également :

M. Franck-Olivier HENRY, Directeur
Mme Bérangère HENNACHE-DE BROUWER, Animatrice
Mme Marianne CRÉNO, Secrétaire administrative

Secrétaire de séance : M. Jean-Luc OHIER

Absents excusés : M. Gilles LURTON, Membre titulaire SMA ; M. Serge BESSEICHE, Membre titulaire SMA ; Mme Sylvie RAMÉ-PRUNAU, Membre titulaire SMEB ; M. Joël HAMEL, Membre titulaire SMEB ; M. Christian FONTAINE, Membre titulaire DINARD ; Mme Martine CRAVEIA-SCHUTZ, Membre titulaire DINARD.

BUDGET PRINCIPAL - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le Compte Administratif 2023 est joint en Annexe.

Le tableau ci-dessous en dresse une synthèse générale.

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (Mandats et titres)	Section d'exploitation	A	3 147 048.10	G	4 605 921.65	G-A	1 458 873.55
	Section d'investissement (y compris comptes 1064 et 1068)	B	3 601 085.23	H	3 253 594.63	H-B	-647 490.60
REPORTS DE L'EXERCICE 2022	Report en section d'exploitation (002)	C		I	622 352.67		
	Report en section d'investissement (001)	D		J	4 298 601.00		
TOTAL (réalisations + reports)		P = A+B+C+D	6 948 133.33	Q = G+H+I+J	12 780 469.95	Q-P	5 832 336.62
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2023 (2)	Section d'exploitation	E	0.00	K	0		
	Section d'investissement	F	2 966 512.51	L	0.00		
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2022	E+F	2 966 512.51	K+L	0.00		
RESULTAT CUMULE		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
		A+C+E	3 147 048.10	G+I+K	5 228 274.32		2 081 226.22
		B+D+F	6 767 597.74	H+J+L	7 552 195.63		784 597.89
TOTAL CUMULE		A+B+C+D+E+F	9 914 645.84	G+H+I+J+K+L	12 780 469.95		2 865 824.11

Après avoir présenté le Compte Administratif 2023, le Président quitte la salle.

Le Comité Syndical désigne M. Guillaume PERRIN, Président de Séance pour le Vote du Compte Administratif 2023.

Suite à la présentation du Compte Administratif 2023, le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Après s'être fait présenter le budget primitif 2023 voté le 01/03/2023, les décisions modificatives des 20/09/2023 et 15/11/2023.

Après s'être fait présenter le programme pluriannuel de travaux du 01/03/2023 et ses modifications du 20/09/2023 et 15/11/2023,

- ⇒ **De donner acte de la présentation faite du Compte Administratif 2023,**
- ⇒ **De constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés au titre budgétaire aux différents comptes ;**
- ⇒ **De reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;**
- ⇒ **D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-avant;**

Pour extrait certifié conforme

Le Président,
Jean-François RICHEUX.

Affiché le 20 FEV 2024



2024_D_09

**EAU DU PAYS DE SAINT-MALO
(SMPEPCE)**



**Eau du Pays
de Saint-Malo**
Service public de production d'eau potable

EXTRAIT

du registre des délibérations du Bureau et du Comité Syndical
d'EAU DU PAYS DE SAINT-MALO

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze février, à quinze heures trente, le Comité Syndical d'Eau du Pays de Saint-Malo, légalement convoqué le huit février deux mille vingt-quatre, s'est réuni au siège du syndicat à Saint-Malo, en vertu des articles L 5212-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibération n° 2024_D_09

Nombre de membres titulaires : 18
Nombre de membres suppléants : 18

Quorum : 10
Nombre de membres présents : 14

Membres présents :

Représentants du S.M.E.B. :

M. Jean-François RICHEUX, Membre titulaire
M. Raymond DUPUY, Membre titulaire
M. Jean-Pierre HERY, Membre titulaire
M. Gilles GUYON, Membre suppléant agissant comme titulaire
Mme Marie-Paule BRIQUET, Membre suppléant agissant comme titulaire

Représentants du S.I.E.R.G. :

M. Jean-Luc OHIER, Membre titulaire
M. Daniel LEROY, Membre titulaire
M. Frédéric MABBOUX, Membre suppléant agissant comme titulaire

Représentants de la Ville de Dinard :

M. Fabrice LE TOQUIN, Membre titulaire
M. Christian CHAUFOR, Membre suppléant agissant comme titulaire
Mme Nolwenn GUILLOU, Membre suppléant agissant comme titulaire

Représentant de la Ville de St Lunaire :

M. Michel PENHOUËT, Membre titulaire

Représentants de St Malo Agglomération :

M. Guillaume PERRIN, Membre titulaire
M. Yves CHESNAIS, Membre titulaire

Y assistaient également :

M. Franck-Olivier HENRY, Directeur
Mme Bérandère HENNACHE-DE BROUWER, Animatrice
Mme Marianne CRÉNO, Secrétaire administrative

Secrétaire de séance :

M. Jean-Luc OHIER

Absents excusés : M. Gilles LURTON, Membre titulaire SMA ; M. Serge BESSEICHE, Membre titulaire SMA ; Mme Sylvie RAMÉ-PRUNAU, Membre titulaire SMEB ; M. Joël HAMEL, Membre titulaire SMEB ; M. Christian FONTAINE, Membre titulaire DINARD ; Mme Martine CRAVEIA-SCHUTZ, Membre titulaire DINARD.

PROGRAMME PLURIANNUEL DE TRAVAUX

Un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire. Pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense la 1ère année puis reporter d'une année sur l'autre le solde.

La procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation à ce principe de l'annualité budgétaire.

Cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement.

Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Les **autorisations de programme** et **crédits de paiement** (APCP) sont encadrés par des articles du CGCT et du code des juridictions financières :

⇒ Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être *engagées* pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.

⇒ Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être *mandatées* durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme. Le budget de N ne tient compte que des CP de l'année.

⇒ Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des crédits de paiement ainsi qu'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face (FCTVA, subventions, autofinancement, emprunt). La somme des crédits de paiement doit être égale au montant de l'autorisation de programme.

⇒ Les autorisations de programme et leurs révisions éventuelles sont présentées par le Président.

⇒ Elles sont votées par le Comité Syndical, par délibérations distinctes, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives :

- La délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de son financement. Dès cette délibération, l'exécution peut commencer (signature d'un marché par exemple).

- Les crédits de paiement non utilisés une année doivent être repris l'année suivante par délibération du Comité Syndical au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP.

- Toutes les autres modifications (révision, annulation, clôture) doivent faire l'objet d'une délibération.

⇒ Le suivi des AP/CP est également retracé dans une annexe à chaque étape budgétaire (budget primitif, décisions modificatives, compte administratif).

En début d'exercice budgétaire, les dépenses d'investissement rattachées à une autorisation de programme peuvent être liquidées et mandatées par le Président jusqu'au vote du budget (dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme).

n°	Intitulé	Année programme	Montant dépenses voiciées	Dépenses réalisées au 31/12/2023	AE au 01/01/2024	RAR 2023	Nouvelles Dépenses - inscriptions 2024	2024	2025	Montant subventions SMG35	Montant subventions AELB
	PROGRAMME 2014		1 031 849.02	593 553.89	438 295.13	438 295.13	0.00	438 295.13	0.00	0.00	150 000.00
19	Réhabilitation Pontphilly	2014	30 000.00	0.00	30 000.00	30 000.00	0.00	30 000.00	0.00	0.00	150 000.00
23	Continuité écologique Barrage de Bois-Joli	2014	465 147.50	136 852.37	328 295.13	328 295.13	0.00	328 295.13	0.00	0.00	150 000.00
24	Séparation réseaux adduction-distribution à la station de St-Guinoux	2014	536 701.52	456 701.52	80 000.00	80 000.00	0.00	80 000.00	0.00	0.00	0.00
	PROGRAMME 2015		8 815 462.65	8 495 491.40	319 971.25	209 971.25	110 000.00	319 971.25	0.00	2 592 000.00	0.00
27	Travaux barrages de Mireloup + Pré-retenu	2015	422 634.68	322 634.68	100 000.00	100 000.00	0.00	100 000.00	0.00	0.00	0.00
30	Programme de travaux 2015	2015	2 065 756.02	1 995 756.02	70 000.00	60 000.00	10 000.00	70 000.00	0.00	0.00	0.00
31	Réservoir de Blanche Roche / sécurisation Rive droite de la Rance	2015	6 327 071.95	6 177 100.70	149 971.25	49 971.25	100 000.00	149 971.25	0.00	2 592 000.00	0.00
	PROGRAMME 2016		2 714 614.68	1 648 945.28	1 065 669.40	615 669.40	150 000.00	765 669.40	100 000.00	0.00	#REF!
33	Programme de travaux 2016-réseaux	2016	129 614.68	89 614.68	40 000.00	40 000.00	0.00	40 000.00	0.00	0.00	0.00
34	Programme de travaux 2016-ouvrages	2016	1 635 000.00	1 559 330.60	75 669.40	75 669.40	0.00	75 669.40	0.00	0.00	0.00
35	Réhabilitation des réservoirs de l'Isle-Célée	2016	950 000.00	0.00	950 000.00	500 000.00	350 000.00	650 000.00	100 000.00	0.00	0.00
	Réhabilitation du réservoir de l'Isle-Célée SB	2016	450 000.00	0.00	450 000.00	300 000.00	150 000.00	450 000.00	0.00	0.00	0.00
	Station de pompage	2016	200 000.00	0.00	200 000.00	200 000.00	0.00	200 000.00	0.00	0.00	0.00
	Réhabilitation du réservoir de l'Isle-Célée SH	2016	300 000.00	0.00	300 000.00	0.00	0.00	0.00	100 000.00	0.00	0.00
	Interventions Usine de Bois-Joli	2016	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Programme de travaux 2019-2020		2 902 324.31	1 727 892.22	1 174 632.09	424 632.09	0.00	424 632.09	450 000.00	0.00	0.00
37	Diagnostics GC Richebois+Blanche Roche		50 000.00	0.00	50 000.00	50 000.00	0.00	50 000.00	0.00	0.00	0.00
38	Refoulement Pont-Avet/PEO		830 000.00	0.00	830 000.00	80 000.00	0.00	80 000.00	450 000.00	0.00	0.00
39	Programme de travaux 2020		1 992 324.31	1 727 892.22	264 632.09	264 632.09	0.00	264 632.09	0.00	0.00	0.00
	Réductions pertes de charge		1 582 978.71	1 426 584.27	156 394.44	156 394.44	0.00	156 394.44	0.00	0.00	0.00
	Autres		6 979.45	6 979.45	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Diagnostics canalisations		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Démolition habitations Beaufort		81 109.40	1 109.40	80 000.00	80 000.00	0.00	80 000.00	0.00	0.00	0.00
	Entretien barrage de La Merveille et Pont-Avet		256 096.50	246 096.50	10 000.00	10 000.00	0.00	10 000.00	0.00	0.00	0.00
	MOE-Canas		44 640.25	30 362.60	14 277.65	14 277.65	0.00	14 277.65	0.00	0.00	0.00
	MOE-MRV-PAV		20 520.00	16 560.00	3 960.00	3 960.00	0.00	3 960.00	0.00	0.00	0.00
40	Réduction de la vulnérabilité du système de production		30 000.00	0.00	30 000.00	30 000.00	0.00	30 000.00	0.00	0.00	0.00
	Prise d'eau en Rance		300 000.00	24 359.03	275 640.97	275 640.97	0.00	275 640.97	0.00	0.00	0.00
41	Prise d'eau en Rance		300 000.00	24 359.03	275 640.97	275 640.97	0.00	275 640.97	0.00	0.00	0.00
	Eaux souterraines		350 000.00	0.00	350 000.00	50 000.00	0.00	50 000.00	0.00	175 000.00	0.00
42	Recherche eaux souterraines		350 000.00	0.00	350 000.00	50 000.00	0.00	50 000.00	0.00	175 000.00	0.00

n°	Intitulé	Année programme	Montant dépenses voletés	Dépenses réalisées au 31/12/2023		AE au 01/01/2024	RAR 2023	Nouvelles Dépenses - inscriptions 2024	2024		2025		Montant subventions SMG35	Montant subventions AELB
Programmes de travaux ultérieurs														
45	Continuité écologique Beaufort-Mireloup-Landal		240 000,00	0,00	240 000,00	24 554 587,65	60 000,00	0,00	60 000,00	0,00	54 000 000,00	50 000,00		
47	Nouvelle Usine de Plerguer		24 598 540,10	43 952,45	24 554 587,65	234 587,65	120 000,00	354 587,65	200 000,00	200 000,00				
48	Réhausse barrage Beaufort		21 230 000,00	289,93	21 229 710,07	49 710,07	280 000,00	329 710,07	100 000,00	100 000,00				
49	Travaux de renouvellement 2022-2023 + Clôtures BR-Est		1 250 000,00	2 213,68	1 247 786,32	147 786,32	0,00	147 786,32	1 100 000,00					
50	Pré-retenue de Mireloup -- réhabilitation + désenvasement + Pare- Vague Menelle + parement amont LDL + BI+ BFT		580 000,00	649,86	579 350,14	99 350,14	50 000,00	149 350,14	230 000,00					
51	Travaux sécurisation totale rive droite		800 000,00	1 102,32	798 897,68	98 897,68	200 000,00	298 897,68	500 000,00					
52	Barrage Landal (Pertuis) + PAV (injections)		150 000,00	0,00	150 000,00	50 000,00	100 000,00	150 000,00	100 000,00					
53	Travaux de renouvellement 2024 - secteur Marais		2 400 000,00	0,00	2 400 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00					
	Panneaux solaires en vue d'une autoconsommation (BI, BFT, Fourneaux, 54) Isle-Céle, BR4000, Tully,...)		530 000,00	26 697,64	503 302,36	3 302,36	100 000,00	103 302,36	250 000,00					
55	Réhabilitation-amélioration Usine de Landal		1 130 000,00	0,00	1 130 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	300 000,00					
56	REUT-Dessalination		30 630 000,00	1 330,55	30 628 669,45	128 669,45	0,00	128 669,45	200 000,00					
57	Projet stockage Landal		50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00					
58	Déplacement réseaux hôpital St-Malo		650 000,00	0,00	650 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	600 000,00					
59	Vantellerie des barrages (BI/BFT/MRLP) + réhab. Tête drains BI		700 000,00	0,00	700 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00	300 000,00					
60	Déconstruction Usine de Plerguer		450 000,00	0,00	450 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00					
61	Réseaux raccordement Usine de La Planche		550 000,00	0,00	550 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00						
TOTAL			102 052 790,76	12 566 278,25	89 486 512,51	2 966 512,51	1 410 000,00	4 376 512,51	4 480 000,00	56 767 000,00	48 967 000,00			

Il est proposé au Comité Syndical d'ouvrir pour 2024 les autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) telles que détaillées dans le tableau ci-avant.

Les dépenses seront financées par de l'autofinancement, de l'emprunt, des subventions, avances ou remboursements d'emprunts.

Suite à cette présentation, le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

VU les articles L2311-3 et R2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement,

VU l'article L263-8 du code des juridictions financières partant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget,

VU le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement,

VU l'instruction codificatrice M49,

VU le débat d'orientations budgétaires du 17 janvier 2024,

- ⇒ **D'ouvrir les autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) telles qu'indiquées dans le tableau ci-dessus.**
- ⇒ **D'autoriser le Président, ou son Vice-Président délégué, jusqu'à l'adoption du budget 2024, à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2023 indiqués dans le tableau ci-dessus.**

Pour extrait certifié conforme

**Le Président,
Jean-Francis RICHEUX.**

Affiché le 20 FEV. 2024

2024_D_10

**EAU DU PAYS DE SAINT-MALO
(SMPEPCE)**

EXTRAIT

du registre des délibérations du Bureau et du Comité Syndical
d'EAU DU PAYS DE SAINT-MALO



L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze février, à quinze heures trente, le Comité Syndical d'Eau du Pays de Saint-Malo, légalement convoqué le huit février deux mille vingt-quatre, s'est réuni au siège du syndicat à Saint-Malo, en vertu des articles L 5212-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibération n° 2024_D_10

Nombre de membres titulaires : 18
Nombre de membres suppléants : 18

Quorum : 10
Nombre de membres présents : 14

Membres présents :

Représentants du S.M.E.B. :

M. Jean-François RICHEUX, Membre titulaire
M. Raymond DUPUY, Membre titulaire
M. Jean-Pierre HERY, Membre titulaire
M. Gilles GUYON, Membre suppléant agissant comme titulaire
Mme Marie-Paule BRIQUET, Membre suppléant agissant comme titulaire

Représentants du S.I.E.R.G. :

M. Jean-Luc OHIER, Membre titulaire
M. Daniel LEROY, Membre titulaire
M. Frédéric MABBOUX, Membre suppléant agissant comme titulaire

Représentants de la Ville de Dinard :

M. Fabrice LE TOQUIN, Membre titulaire
M. Christian CHAUFOR, Membre suppléant agissant comme titulaire
Mme Nolwenn GUILLOU, Membre suppléant agissant comme titulaire

Représentant de la Ville de St Lunaire : M. Michel PENHOÛËT, Membre titulaire

Représentants de St Malo Agglomération : M. Guillaume PERRIN, Membre titulaire
M. Yves CHESNAIS, Membre titulaire

Y assistaient également :

M. Franck-Olivier HENRY, Directeur
Mme Bérandère HENNACHE-DE BROUWER, Animatrice
Mme Marianne CRÉNO, Secrétaire administrative

Secrétaire de séance : M. Jean-Luc OHIER

Absents excusés : M. Gilles LURTON, Membre titulaire SMA ; M. Serge BESSEICHE, Membre titulaire SMA ; Mme Sylvie RAMÉ-PRUNAU, Membre titulaire SMEB ; M. Joël HAMEL, Membre titulaire SMEB ; M. Christian FONTAINE, Membre titulaire DINARD ; Mme Martine CRAVEIA-SCHUTZ, Membre titulaire DINARD.

AFFECTATION DU RESULTAT 2023

Le Président propose au Comité Syndical de procéder à la reprise et à l'affectation des résultats de l'exercice 2023, le Compte Administratif 2023 ayant été voté lors de cette même séance.

Le tableau ci-après reprend les résultats des différentes sections :

	Résultat de l'exécution 2023	Reports de l'exercice 2022	Restes à réaliser à reporter en 2023	Résultat 2023 + reports - restes à réaliser	Résultat cumulé
	Recettes - dépenses			Recettes - dépenses - RAR	Recettes + reports
Fonctionnement	1 458 873,55	622 352,67 R002	0	2 081 226,22	2 081 226,22
Investissement	- 547 490,60	4 298 601,00 R001	2 966 512,51	784 597,89	3 751 110,40
TOTAL	911 382,95	4 920 953,67	2 966 512,51	2 865 824,11	5 832 336,62

Suite à cette présentation, le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ⇒ **D'affecter le résultat de l'exercice 2023 selon les modalités suivantes**
- **Affecter en section d'investissement une partie de l'excédent d'exécution de l'exercice 2023, au compte 1068 – Autres Réserves - pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement :**
1 400 000 €HT ;
 - **Reporter en section d'exploitation une partie de l'excédent d'exécution de l'exercice 2023 : R002 – Solde d'exécution de la section d'exploitation reporté =**
681 226,22 €HT ;
 - **Reporter en section d'investissement l'excédent d'exécution de l'exercice 2023 : R001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (y.c. Restes à réaliser) =**
3 751 110,40 €HT.

Pour extrait certifié conforme

**Le Président,
Jean-François RICHEUX.**



Affiché le 20 FEV. 2024

**EAU DU PAYS DE SAINT-MALO
(SMPEPCE)**

EXTRAIT

du registre des délibérations du Bureau et du Comité Syndical
d'EAU DU PAYS DE SAINT-MALO



L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze février, à quinze heures trente, le Comité Syndical d'Eau du Pays de Saint-Malo, légalement convoqué le huit février deux mille vingt-quatre, s'est réuni au siège du syndicat à Saint-Malo, en vertu des articles L 5212-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibération n° 2024_D_11

Nombre de membres titulaires : 18
Nombre de membres suppléants : 18

Quorum : 10
Nombre de membres présents : 14

Membres présents :

Représentants du S.M.E.B. :

M. Jean-François RICHEUX, Membre titulaire
M. Raymond DUPUY, Membre titulaire
M. Jean-Pierre HERY, Membre titulaire
M. Gilles GUYON, Membre suppléant agissant comme titulaire
Mme Marie-Paule BRIQUET, Membre suppléant agissant comme titulaire

Représentants du S.I.E.R.G. :

M. Jean-Luc OHIER, Membre titulaire
M. Daniel LEROY, Membre titulaire
M. Frédéric MABBOUX, Membre suppléant agissant comme titulaire

Représentants de la Ville de Dinard :

M. Fabrice LE TOQUIN, Membre titulaire
M. Christian CHAUFOR, Membre suppléant agissant comme titulaire
Mme Nolwenn GUILLOU, Membre suppléant agissant comme titulaire

Représentant de la Ville de St Lunaire : M. Michel PENHOUËT, Membre titulaire

Représentants de St Malo Agglomération : M. Guillaume PERRIN, Membre titulaire
M. Yves CHESNAIS, Membre titulaire

Y assistaient également :

M. Franck-Olivier HENRY, Directeur
Mme Bérange HENNACHE-DE BROUWER, Animatrice
Mme Marianne CRÉNO, Secrétaire administrative

Secrétaire de séance :

M. Jean-Luc OHIER

Absents excusés : M. Gilles LURTON, Membre titulaire SMA ; M. Serge BESSEICHE, Membre titulaire SMA ; Mme Sylvie RAMÉ-PRUNAU, Membre titulaire SMEB ; M. Joël HAMEL, Membre titulaire SMEB ; M. Christian FONTAINE, Membre titulaire DINARD ; Mme Martine CRAVEIA-SCHUTZ, Membre titulaire DINARD.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Le budget primitif 2024 est présenté en annexe selon l'instruction budgétaire et comptable M49.

Le volume global du budget primitif 2024, après intégration des restes à réaliser s'établit à :

- ⇒ 12 122 810,30 €HT en dépenses ;
- ⇒ 14 501 842,62 €HT en recettes.

Il est présenté en suréquilibre pour la section d'investissement pour tenir compte du programme pluriannuel, des investissements importants étant à venir.

La section de fonctionnement s'équilibre à 5 713 426,22 €.

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire BP 2023	Restes à réaliser N - 1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
011	Charges à caractère général	2 094 700.00	-	2 195 200.00	2 195 200.00	2 195 200.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	249 000.00	-	313 000.00	313 000.00	313 000.00
65	Autres charges de gestion courante	70 500.00	-	71 100.00	71 100.00	71 100.00
	Total des dépenses de gestion des services	2 414 200.00	-	2 579 300.00	2 579 300.00	2 579 300.00
66	Charges financières	240 000.00	-	200 000.00	200 000.00	200 000.00
67	Charges exceptionnelles	140 000.00	-	300 000.00	300 000.00	300 000.00
022	Dépenses imprévues	102 752.71	-	94 126.22	94 126.22	94 126.22
	Total des dépenses réelles d'exploitation	2 896 952.71	-	3 173 426.22	3 173 426.22	3 173 426.22
023	Virement à la section d'investissement	1 500 000.00	-	1 400 000.00	1 400 000.00	1 400 000.00
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	976 811.18	-	1 140 000.00	1 140 000.00	1 140 000.00
	Total des dépenses d'ordre d'exploitation	2 476 811.18	-	2 540 000.00	2 540 000.00	2 540 000.00
	TOTAL	5 373 763.89	-	5 713 426.22	5 713 426.22	5 713 426.22

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

-

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES

5 713 426,22

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire BP 2023	Restes à réaliser N - 1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
013	Atténuations de charges	-	-	-	-	-
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	1 435 800.00	-	1 518 200.00	1 518 200.00	1 518 200.00
73	Produits issus de la fiscalité	-	-	-	-	-
74	Subventions d'exploitation	-	-	60 000.00	60 000.00	60 000.00
75	Autres produits de gestion courante	2 592 500.00	-	2 669 000.00	2 669 000.00	2 669 000.00
	Total des recettes de gestion des services	4 028 300.00	-	4 247 200.00	4 247 200.00	4 247 200.00
76	Produits financiers	145 000.00	-	135 000.00	135 000.00	135 000.00
77	Produits exceptionnels	-	-	-	-	-
78	Reprises sur prov. et sur dépréciations	-	-	-	-	-
	Total des recettes réelles d'exploitation	4 173 300.00	-	4 382 200.00	4 382 200.00	4 382 200.00
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	578 111.22	-	650 000.00	650 000.00	650 000.00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la section d'expl.	-	-	-	-	-
	Total des recettes d'ordre d'exploitation	578 111.22	-	650 000.00	650 000.00	650 000.00
	TOTAL	4 751 411.22	-	5 032 200.00	5 032 200.00	5 032 200.00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

681 226,22

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES

5 713 426,22

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 890 000.00
---	---------------------

La section d'investissement est en suréquilibre pour les raisons exposées ci-avant :

⇒ Dépenses : 6 409 384,08 €
 ⇒ Recettes : 8 788 416,40 €.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire BP 2023	Restes à réaliser N - 1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
20	Immobilisations incorporelles	50 000,00	-	50 000,00	50 000,00	50 000,00
21	Immobilisations corporelles	133 027,82	-	210 000,00	210 000,00	210 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	-	-	-	-	-
23	Immobilisations en cours	-	-	-	-	-
	Total des opérations d'équipement	5 365 038,15	2 966 512,51	1 410 000,00	1 410 000,00	4 376 512,51
	Total des dépenses d'équipement	5 548 065,97	2 966 512,51	1 670 000,00	1 670 000,00	4 636 512,51
10	Dotations, fonds divers et réserves	-	-	-	-	-
13	Subventions d'investissement	-	-	-	-	-
14	Provisions réglementées	-	-	-	-	-
15	Provisions risques et charges	-	-	-	-	-
16	Emprunts et dettes assimilées	950 000,00	-	972 871,57	972 871,57	972 871,57
18	Compte de liaison : affectation à particip. et créances rattachées à des particip.	-	-	-	-	-
26	Autres immobilisations financières	3 000,00	-	-	-	-
27	Autres immobilisations financières	3 000,00	-	-	-	-
620	Dépenses imprévues	17 855,73	-	-	-	-
	Total des dépenses financières	970 855,73	-	972 871,57	972 871,57	972 871,57
4581	Total des opérations pour comptes de tiers	-	-	-	-	-
	Total des dépenses réelles d'investissement	6 518 921,70	2 966 512,51	2 642 871,57	2 642 871,57	5 609 384,08
040	Op. d'ordre de transferts entre sections	578 111,22	-	650 000,00	650 000,00	650 000,00
041	Opérations patrimoniales	187 855,56	-	150 000,00	150 000,00	150 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	765 966,78	-	800 000,00	800 000,00	800 000,00
	TOTAL	7 284 888,48	2 966 512,51	3 442 871,57	3 442 871,57	6 409 384,08

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	-
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 409 384,08

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire BP 2023	Restes à réaliser N - 1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
13	Subventions d'investissement	317 306,00	-	317 306,00	317 306,00	317 306,00
16	Emprunts et dettes assimilées	-	-	-	-	-
20	Immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-
21	Immobilisations corporelles	-	-	-	-	-
22	Immobilisations reçues en affectation	-	-	-	-	-
23	Immobilisations en cours	-	-	-	-	-
	Total des recettes d'équipement	317 306,00	-	317 306,00	317 306,00	317 306,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 400 000,00	-	1 400 000,00	1 400 000,00	1 400 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	-	-	-	-	-
18	Compte de liaison : affectation à particip. et créances ratt. à des participations	-	-	-	-	-
26	Autres immobilisations financières	585 000,00	-	630 000,00	630 000,00	630 000,00
27	Autres immobilisations financières	585 000,00	-	630 000,00	630 000,00	630 000,00
	Total des recettes financières	1 985 000,00	-	2 030 000,00	2 030 000,00	2 030 000,00
4582	Total des opérations pour comptes de tiers	-	-	-	-	-
	Total des recettes réelles d'investissement	2 302 306,00	-	2 347 306,00	2 347 306,00	2 347 306,00
021	Virement de la section de fonctionnement	1 500 000,00	-	1 400 000,00	1 400 000,00	1 400 000,00
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	976 811,18	-	1 140 000,00	1 140 000,00	1 140 000,00
041	Opérations patrimoniales	187 855,56	-	150 000,00	150 000,00	150 000,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	2 664 666,74	-	2 690 000,00	2 690 000,00	2 690 000,00
	TOTAL	4 966 972,74	-	5 037 306,00	5 037 306,00	5 037 306,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	3 751 110,40
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	8 788 416,40

L'autofinancement prévisionnel dégagé par la section d'exploitation au profit de la section d'investissement s'élève à 1 890 000,00 €. L'autofinancement est égal à :

Autofinancement strict par virement à la section d'investissement (021) + amortissement des investissements (040 en recettes d'investissement) – reprises de subventions des investissements (040 en dépenses d'investissement).

Le budget, tel que présenté, intègre le programme de travaux voté précédemment dans la cadre de l'AP/CP.

Les études prévues en sections de fonctionnement sont les suivantes :

Etude	Montants prévisionnels
Analyses d'eau (suivi ressources + REUT)	200 000
Communication	50 000
Etude consommation d'eau agriculture	120 000
Et. De dangers du barrage de Mireloup	40 500
Diagnostic exhaustif du barrage de Mireloup	122 455
Site internet	12 000
Etude de réduction des pressions	50 000
Suivi des barrages	37 000
Et. Gouvernance	10 900
	650 000 €HT

Le budget est présenté en suréquilibre en ce qui concerne la section d'investissement eu égard à l'article L. 2224-11-1 du CGCT.

Suite à cette présentation, le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ⇒ De voter, par chapitre, le budget primitif de l'exercice 2024, arrêté à la somme de 12 122 810,30 €HT en dépenses et 14 501 842,62 €HT en recettes, la section d'investissement étant votée en suréquilibre pour le financement du programme pluriannuel.

Pour extrait certifié conforme

Le Président,
Jean-Francis RICHEUX.

Affiché le 20 Février 2024

2024_D_12

**EAU DU PAYS DE SAINT-MALO
(SMPEPCE)**

EXTRAIT

du registre des délibérations du Bureau et du Comité Syndical
d'EAU DU PAYS DE SAINT-MALO



L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze février, à quinze heures trente, le Comité Syndical d'Eau du Pays de Saint-Malo, légalement convoqué le huit février deux mille vingt-quatre, s'est réuni au siège du syndicat à Saint-Malo, en vertu des articles L 5212-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibération n° 2024_D_12

Nombre de membres titulaires : 18
Nombre de membres suppléants : 18

Quorum : 10
Nombre de membres présents : 14

Membres présents :

Représentants du S.M.E.B. :

M. Jean-François RICHEUX, Membre titulaire
M. Raymond DUPUY, Membre titulaire
M. Jean-Pierre HERY, Membre titulaire
M. Gilles GUYON, Membre suppléant agissant comme titulaire
Mme Marie-Paule BRIQUET, Membre suppléant agissant comme titulaire

Représentants du S.I.E.R.G. :

M. Jean-Luc OHIER, Membre titulaire
M. Daniel LEROY, Membre titulaire
M. Frédéric MABBOUX, Membre suppléant agissant comme titulaire

Représentants de la Ville de Dinard :

M. Fabrice LE TOQUIN, Membre titulaire
M. Christian CHAUFOR, Membre suppléant agissant comme titulaire
Mme Nolwenn GUILLOU, Membre suppléant agissant comme titulaire

Représentant de la Ville de St Lunaire : M. Michel PENHOUËT, Membre titulaire

Représentants de St Malo Agglomération : M. Guillaume PERRIN, Membre titulaire
M. Yves CHESNAIS, Membre titulaire

Y assistaient également :

M. Franck-Olivier HENRY, Directeur
Mme Bérangère HENNACHE-DE BROUWER, Animatrice
Mme Marianne CRÉNO, Secrétaire administrative

Secrétaire de séance :

M. Jean-Luc OHIER

Absents excusés : M. Gilles LURTON, Membre titulaire SMA ; M. Serge BESSEICHE, Membre titulaire SMA ; Mme Sylvie RAMÉ-PRUNAUX, Membre titulaire SMEB ; M. Joël HAMEL, Membre titulaire SMEB ; M. Christian FONTAINE, Membre titulaire DINARD ; Mme Martine CRAVEIA-SCHUTZ, Membre titulaire DINARD.

BUDGET ANNEXE - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

Le Compte de Gestion 2023 du budget annexe a été dressé par M. LA MAGOUROU, trésorier du syndicat.

Après présentation du Compte de Gestion, il sera proposé au Comité Syndical,

Après s'être fait présenter le budget primitif 2023, la décision modificative du 15/11/2023, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le trésorier :

- ⇒ A repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement,
- ⇒ A procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 Décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la compatibilité des valeurs inactives ;

Suite à cette présentation, le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ⇒ De déclarer que le compte de gestion du budget annexe dressé, pour l'exercice 2023, par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Pour extrait certifié conforme

Le Président,
Jean-Francis RICHEUX.

The image shows a circular official stamp of 'EAU DU PAYS DE SAINT-MALO' with the text '35 118 ST MALO' and 'C.C.B.C.A.' inside. A signature is written over the stamp. The stamp also contains the text '2 Impasse de la route de Saint-Malo' and '15 118 ST MALO'.

Affiché le 20 FEV. 2024

**EAU DU PAYS DE SAINT-MALO
(SMPEPCE)**

EXTRAIT

du registre des délibérations du Bureau et du Comité Syndical
d'EAU DU PAYS DE SAINT-MALO



L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze février, à quinze heures trente, le Comité Syndical d'Eau du Pays de Saint-Malo, légalement convoqué le huit février deux mille vingt-quatre, s'est réuni au siège du syndicat à Saint-Malo, en vertu des articles L 5212-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibération n° 2024_D_13

Nombre de membres titulaires : 18
Nombre de membres suppléants : 18

Quorum : 10
Nombre de membres présents : 14

Membres présents :

Représentants du S.M.E.B. :

M. Jean-François RICHEUX, Membre titulaire
M. Raymond DUPUY, Membre titulaire
M. Jean-Pierre HERY, Membre titulaire
M. Gilles GUYON, Membre suppléant agissant comme titulaire
Mme Marie-Paule BRIQUET, Membre suppléant agissant comme titulaire

Représentants du S.I.E.R.G. :

M. Jean-Luc OHIER, Membre titulaire
M. Daniel LEROY, Membre titulaire
M. Frédéric MABBOUX, Membre suppléant agissant comme titulaire

Représentants de la Ville de Dinard :

M. Fabrice LE TOQUIN, Membre titulaire
M. Christian CHAUFOUR, Membre suppléant agissant comme titulaire
Mme Nolwenn GUILLOU, Membre suppléant agissant comme titulaire

Représentant de la Ville de St Lunaire : M. Michel PENHOÛËT, Membre titulaire

Représentants de St Malo Agglomération : M. Guillaume PERRIN, Membre titulaire
M. Yves CHESNAIS, Membre titulaire

Y assistaient également :

M. Franck-Olivier HENRY, Directeur
Mme Bérange HENNACHE-DE BROUWER, Animatrice
Mme Marianne CRÉNO, Secrétaire administrative

Secrétaire de séance : M. Jean-Luc OHIER

Absents excusés : M. Gilles LURTON, Membre titulaire SMA ; M. Serge BESSEICHE, Membre titulaire SMA ; Mme Sylvie RAMÉ-PRUNAU, Membre titulaire SMEB ; M. Joël HAMEL, Membre titulaire SMEB ; M. Christian FONTAINE, Membre titulaire DINARD ; Mme Martine CRAVEIA-SCHUTZ, Membre titulaire DINARD.

BUDGET ANNEXE - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le Compte Administratif 2023 du budget annexe est présenté en séance.

Le tableau ci-dessous en dresse une synthèse générale.

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (Mandats et titres)	Section d'exploitation	A 354 024.43	G 354 024.43	G-A 0.00
	Section d'investissement (y compris comptes 1064 et 1068)	B 21 225.62	H 12 588.82	H-B -8 637.00
REPORTS DE L'EXERCICE 2022	Report en section d'exploitation (002)	C 1 545.68	I 0.00	
	Report en section d'investissement (001)	D -	J 58 151.79	
TOTAL (réalisations + reports)		P = A+B+C+D 376 795.73	Q = G+H+I+J 424 764.84	Q-P -47 969.11
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2024 (2)	Section d'exploitation	E 0.00	K 0	
	Section d'investissement	F 0.00	L 0.00	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2022	E+F 0.00	K+L 0.00	
RESULTAT CUMULE		A+C+E 355 570.11	G+I+K 354 024.43	- 1 545.68
		B+D+F 21 225.62	H+J+L 70 740.41	49 514.79
TOTAL CUMULE		A+B+C+D+E+F 376 795.73	G+H+I+J+K+L 424 764.84	-47 969.11

Le compte administratif fait apparaître, en recette d'exploitation, un rattachement de produits non encore perçus (subventions) pour un montant de **558 809,60 €** et en dépenses d'exploitation, un rattachement de charges constatées d'avance pour un montant de **130 150 €**.

Après avoir présenté le Compte Administratif 2023 du budget annexe, le Président quitte la salle.

Le Comité Syndical désigne M. Guillaume PERRIN, Président de Séance pour le Vote du Compte Administratif 2023 du budget annexe.

Suite à la présentation du Compte Administratif 2023 du budget annexe, le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Après s'être fait présenter le budget primitif 2023 voté le 01/03/2023, la décision modificative du 15/11/2023,

- ⇒ De donner acte de la présentation faite du Compte Administratif 2023 du budget annexe,
- ⇒ De constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés au titre budgétaire aux différents comptes ;
- ⇒ De reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;
- ⇒ D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-après.

Pour extrait certifié conforme

Le Président,
Jean-Francis RICHEUX.

Affiché le 20 FEV. 2024



**EAU DU PAYS DE SAINT-MALO
(SMPEPCE)**



**Eau du Pays
de Saint-Malo**
Service public de production d'eau potable

EXTRAIT

du registre des délibérations du Bureau et du Comité Syndical
d'EAU DU PAYS DE SAINT-MALO

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze février, à quinze heures trente, le Comité Syndical d'Eau du Pays de Saint-Malo, légalement convoqué le huit février deux mille vingt-quatre, s'est réuni au siège du syndicat à Saint-Malo, en vertu des articles L 5212-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibération n° 2024_D_14

Nombre de membres titulaires : 18
Nombre de membres suppléants : 18

Quorum : 10
Nombre de membres présents : 14

Membres présents :

Représentants du S.M.E.B. :

M. Jean-François RICHEUX, Membre titulaire
M. Raymond DUPUY, Membre titulaire
M. Jean-Pierre HERY, Membre titulaire
M. Gilles GUYON, Membre suppléant agissant comme titulaire
Mme Marie-Paule BRIQUET, Membre suppléant agissant comme titulaire

Représentants du S.I.E.R.G. :

M. Jean-Luc OHIER, Membre titulaire
M. Daniel LEROY, Membre titulaire
M. Frédéric MABBOUX, Membre suppléant agissant comme titulaire

Représentants de la Ville de Dinard :

M. Fabrice LE TOQUIN, Membre titulaire
M. Christian CHAUFOR, Membre suppléant agissant comme titulaire
Mme Nolwenn GUILLOU, Membre suppléant agissant comme titulaire

Représentant de la Ville de St Lunaire : M. Michel PENHOÛËT, Membre titulaire

Représentants de St Malo Agglomération : M. Guillaume PERRIN, Membre titulaire
M. Yves CHESNAIS, Membre titulaire

Y assistaient également :

M. Franck-Olivier HENRY, Directeur
Mme Bérangère HENNACHE-DE BROUWER, Animatrice
Mme Marianne CRÉNO, Secrétaire administrative

Secrétaire de séance : M. Jean-Luc OHIER

Absents excusés : M. Gilles LURTON, Membre titulaire SMA ; M. Serge BESSEICHE, Membre titulaire SMA ; Mme Sylvie RAMÉ-PRUNAU, Membre titulaire SMEB ; M. Joël HAMEL, Membre titulaire SMEB ; M. Christian FONTAINE, Membre titulaire DINARD ; Mme Martine CRAVEIA-SCHUTZ, Membre titulaire DINARD.

BUDGET ANNEXE - AFFECTATION DU RESULTAT 2023

Le Président propose au Comité Syndical de procéder à la reprise et à l'affectation des résultats de l'exercice 2023 du budget annexe, le Compte Administratif 2023 du budget annexe ayant été voté lors de cette même séance.

Suite à cette présentation, le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ⇒ **D'affecter le résultat de l'exercice 2023 selon les modalités suivantes**
- **Reporter en section d'exploitation le solde d'exécution cumulé de la section d'exploitation : - 1 545,68 ;**
 - **Reporter en section d'investissement le solde d'exécution cumulé de la section d'investissement : 49 514,79.**

3 751 110,40 €HT;

Pour extrait certifié conforme

**Le Président,
Jean-Francis RICHEUX.**



Affiché le 20 FEV. 2024

2024_D_15

**EAU DU PAYS DE SAINT-MALO
(SMPEPCE)**

EXTRAIT

du registre des délibérations du Bureau et du Comité Syndical
d'EAU DU PAYS DE SAINT-MALO



L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze février, à quinze heures trente, le Comité Syndical d'Eau du Pays de Saint-Malo, légalement convoqué le huit février deux mille vingt-quatre, s'est réuni au siège du syndicat à Saint-Malo, en vertu des articles L 5212-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibération n° 2024_D_15

Nombre de membres titulaires : 18
Nombre de membres suppléants : 18

Quorum : 10
Nombre de membres présents : 14

Membres présents :

Représentants du S.M.E.B. :

M. Jean-Francis RICHEUX, Membre titulaire
M. Raymond DUPUY, Membre titulaire
M. Jean-Pierre HERY, Membre titulaire
M. Gilles GUYON, Membre suppléant agissant comme titulaire
Mme Marie-Paule BRIQUET, Membre suppléant agissant comme titulaire

Représentants du S.I.E.R.G. :

M. Jean-Luc OHIER, Membre titulaire
M. Daniel LEROY, Membre titulaire
M. Frédéric MABBOUX, Membre suppléant agissant comme titulaire

Représentants de la Ville de Dinard :

M. Fabrice LE TOQUIN, Membre titulaire
M. Christian CHAUFOR, Membre suppléant agissant comme titulaire
Mme Nolwenn GUILLOU, Membre suppléant agissant comme titulaire

Représentant de la Ville de St Lunaire : M. Michel PENHOUËT, Membre titulaire

Représentants de St Malo Agglomération : M. Guillaume PERRIN, Membre titulaire
M. Yves CHESNAIS, Membre titulaire

Y assistaient également :

M. Franck-Olivier HENRY, Directeur
Mme Bérangère HENNACHE-DE BROUWER, Animatrice
Mme Marianne CRÉNO, Secrétaire administrative

Secrétaire de séance : M. Jean-Luc OHIER

Absents excusés : M. Gilles LURTON, Membre titulaire SMA ; M. Serge BESSEICHE, Membre titulaire SMA ; Mme Sylvie RAMÉ-PRUNAUX, Membre titulaire SMEB ; M. Joël HAMEL, Membre titulaire SMEB ; M. Christian FONTAINE, Membre titulaire DINARD ; Mme Martine CRAVEIA-SCHUTZ, Membre titulaire DINARD.

BUDGET ANNEXE – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Le budget primitif 2024 du budget annexe est présenté en annexe selon l'instruction budgétaire et comptable M49.

La section de fonctionnement s'équilibre à **781 500 € TTC**

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire BP 2023	Restes à réaliser N - 1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
011	Charges à caractère général	376 920.00	-	619 000.00	619 000.00	619 000.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	115 000.00	-	125 000.00	125 000.00	125 000.00
65	Autres charges de gestion courante	30 000.00	-	32 000.00	32 000.00	32 000.00
	Total des dépenses de gestion des services	521 920.00	-	776 000.00	776 000.00	776 000.00
66	Charges financières	2 000.00	-	2 000.00	2 000.00	2 000.00
67	Charges exceptionnelles	1 000.00	-	1 000.00	1 000.00	1 000.00
022	Dépenses imprévues	-	-	-	-	-
	Total des dépenses réelles d'exploitation	524 920.00	-	779 000.00	779 000.00	779 000.00
023	Virement à la section d'investissement	954.32	-	954.32	954.32	954.32
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	-	-	-	-	-
	Total des dépenses d'ordre d'exploitation	954.32	-	954.32	954.32	954.32
	TOTAL	525 874.32	-	779 954.32	779 954.32	779 954.32

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	1 545.68
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	781 500.00

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire BP 2023	Restes à réaliser N - 1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
013	Atténuations de charges	-	-	-	-	-
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	-	-	-	-	-
73	Produits issus de la fiscalité	-	-	-	-	-
74	Subventions d'exploitation	527 420.00	-	781 500.00	781 500.00	781 500.00
75	Autres produits de gestion courante	-	-	-	-	-
	Total des recettes de gestion des services	527 420.00	-	781 500.00	781 500.00	781 500.00
76	Produits financiers	-	-	-	-	-
77	Produits exceptionnels	-	-	-	-	-
78	Reprises sur prov. et sur dépréciations	-	-	-	-	-
	Total des recettes réelles d'exploitation	527 420.00	-	781 500.00	781 500.00	781 500.00
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	-	-	-	-	-
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la section d'expl.	-	-	-	-	-
	Total des recettes d'ordre d'exploitation	-	-	-	-	-
	TOTAL	527 420.00	-	781 500.00	781 500.00	781 500.00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	-
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	781 500.00

La section d'investissement s'équilibre à **50 469,11 € TTC**.

Chap.	Libellé	Pour mémoire BP 2023	Restes à réaliser N - 1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
20	Immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-
21	Immobilisations corporelles	2 500.00	-	2 500.00	2 500.00	2 500.00
22	Immobilisations reçues en affectation	-	-	-	-	-
23	Immobilisations en cours	-	-	-	-	-
	Total des opération d'équipement	-	-	-	-	-
	Total des dépenses d'équipement	2 500.00	-	2 500.00	2 500.00	2 500.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	-	-	-	-	-
13	Subventions d'investissement	-	-	-	-	-
14	Provisions réglementées	-	-	-	-	-
15	Provisions risques et charges	-	-	-	-	-
16	Emprunts et dettes assimilées	-	-	-	-	-
18	Compte de liaison : affectation à	-	-	-	-	-
26	particip. et créances rattachées à des particip.	-	-	-	-	-
27	Autres immobilisations financières	-	-	-	-	-
020	Dépenses imprévues	-	-	-	-	-
	Total des dépenses financières	-	-	-	-	-
4581	Total des opérations pour comptes de tiers	56 606.11	-	47 969.11	47 969.11	47 969.11
	Total des dépenses réelles d'investissement	59 106.11	-	50 469.11	50 469.11	50 469.11
040	Op. d'ordre de transferts entre sections	-	-	-	-	-
041	Opérations patrimoniales	-	-	-	-	-
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	-	-	-	-	-
	TOTAL	59 106.11	-	50 469.11	50 469.11	50 469.11
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE					-
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					50 469.11

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire BP 2023	Restes à réaliser N - 1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
13	Subventions d'investissement	-	-	-	-	-
16	Emprunts et dettes assimilées	-	-	-	-	-
20	Immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-
21	Immobilisations corporelles	-	-	-	-	-
22	Immobilisations reçues en affectation	-	-	-	-	-
23	Immobilisations en cours	-	-	-	-	-
	Total des recettes d'équipement	-	-	-	-	-
10	Dotations, fonds divers et réserves	-	-	-	-	-
165	Dépôts et cautionnements reçus	-	-	-	-	-
18	Compte de liaison : affectation à	-	-	-	-	-
26	Particip. et créances ratt. à des participations	-	-	-	-	-
27	Autres immobilisations financières	-	-	-	-	-
	Total des recettes financières	-	-	-	-	-
4582	Total des opérations pour comptes de tiers	-	-	-	-	-
	Total des recettes réelles d'investissement	-	-	-	-	-
021	Virement de la section de fonctionnement	954.32	-	954.32	954.32	954.32
040	Op. d'ordre de transfert entre sections	-	-	-	-	-
041	Opérations patrimoniales	-	-	-	-	-
	Total des recettes d'ordre d'investissement	954.32	-	954.32	954.32	954.32
	TOTAL	954.32	-	954.32	954.32	954.32
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE					49 514.79
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					50 469.11

L'autofinancement prévisionnel dégagé par la section d'exploitation au profit de la section d'investissement s'élève à **954,32 €**. L'autofinancement est égal à :

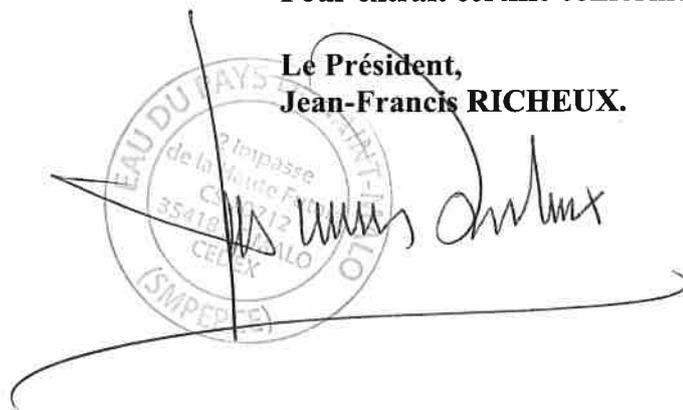
Autofinancement strict par virement à la section d'investissement (021) + amortissement des investissements (040 en recettes d'investissement) – reprises de subventions des investissements (040 en dépenses d'investissement).

Suite à cette présentation, le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

⇒ De voter, par chapitre, le budget primitif du budget annexe de l'exercice 2024, arrêté à la somme de 831 969,11 €TTC en dépenses et en recettes.

Pour extrait certifié conforme

**Le Président,
Jean-Francis RICHEUX.**



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular stamp. The stamp contains the following text: 'EAU DU PAYS DE SAINT-MALO' around the top edge, 'SMPEPE' at the bottom, and 'Impasse de la Haute F...' in the center. The signature is written in a cursive style and is partially obscured by the stamp.

Affiché le 20 FEV. 2024

2024_D_16

**EAU DU PAYS DE SAINT-MALO
(SMPEPCE)**

EXTRAIT

du registre des délibérations du Bureau et du Comité Syndical
d'EAU DU PAYS DE SAINT-MALO



L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze février, à quinze heures trente, le Comité Syndical d'Eau du Pays de Saint-Malo, légalement convoqué le huit février deux mille vingt-quatre, s'est réuni au siège du syndicat à Saint-Malo, en vertu des articles L 5212-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibération n° 2024_D_16

Nombre de membres titulaires : 18
Nombre de membres suppléants : 18

Quorum : 10
Nombre de membres présents : 14

Membres présents :

Représentants du S.M.E.B. :

M. Jean-François RICHEUX, Membre titulaire
M. Raymond DUPUY, Membre titulaire
M. Jean-Pierre HERY, Membre titulaire
M. Gilles GUYON, Membre suppléant agissant comme titulaire
Mme Marie-Paule BRIQUET, Membre suppléant agissant comme titulaire

Représentants du S.I.E.R.G. :

M. Jean-Luc OHIER, Membre titulaire
M. Daniel LEROY, Membre titulaire
M. Frédéric MABBOUX, Membre suppléant agissant comme titulaire

Représentants de la Ville de Dinard :

M. Fabrice LE TOQUIN, Membre titulaire
M. Christian CHAUFOR, Membre suppléant agissant comme titulaire
Mme Nolwenn GUILLOU, Membre suppléant agissant comme titulaire

Représentant de la Ville de St Lunaire : M. Michel PENHOUËT, Membre titulaire

Représentants de St Malo Agglomération : M. Guillaume PERRIN, Membre titulaire
M. Yves CHESNAIS, Membre titulaire

Y assistaient également :

M. Franck-Olivier HENRY, Directeur
Mme Bérangère HENNACHE-DE BROUWER, Animatrice
Mme Marianne CRÉNO, Secrétaire administrative

Secrétaire de séance : M. Jean-Luc OHIER

Absents excusés : M. Gilles LURTON, Membre titulaire SMA ; M. Serge BESSEICHE, Membre titulaire SMA ; Mme Sylvie RAMÉ-PRUNAU, Membre titulaire SMEB ; M. Joël HAMEL, Membre titulaire SMEB ; M. Christian FONTAINE, Membre titulaire DINARD ; Mme Martine CRAVEIA-SCHUTZ, Membre titulaire DINARD.

PARTICIPATION AU SAGE RANCE FREMUR

Vu les statuts de l'EPTB SAGE Rance-Frémur-Baie-de-Beaussais qui prévoient une participation des producteurs d'eau potable au prorata des volumes prélevés, un appel à cotisation de 5 951,17 € au titre de l'exercice 2024 est prévu.

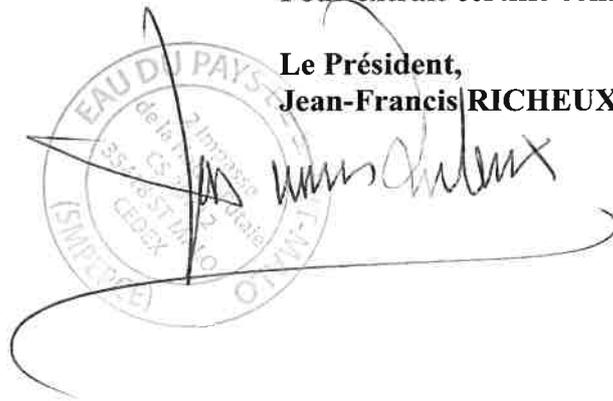
Le financement est assuré par le budget annexe, le budget principal en assure le remboursement.

Suite à cette présentation, le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ⇒ **De confirmer la participation d'Eau du Pays de Saint-Malo pour le financement de l'EPTB SAGE Rance-Frémur Baie de Beauvais au titre de l'exercice 2024, à hauteur de 5 951,17 € ; les ressources budgétaires seront inscrites aux budgets primitifs.**
- ⇒ **D'autoriser le Président ou son Vice-Président délégué à signer toutes les pièces nécessaires se rapportant à ce dossier.**

Pour extrait certifié conforme

**Le Président,
Jean-Francis RICHEUX.**



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular stamp. The stamp contains the text: 'EAU DU PAYS de Saint-Malo', '2 Impasse de la CS', '35700 ST MALO Cedex', and 'SMPEBA'. The signature is written in a cursive style and extends across the bottom of the stamp.

Affiché le 20 FEV. 2024

2024_D_17

**EAU DU PAYS DE SAINT-MALO
(SMPEPCE)**

EXTRAIT

du registre des délibérations du Bureau et du Comité Syndical
d'EAU DU PAYS DE SAINT-MALO



L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze février, à quinze heures trente, le Comité Syndical d'Eau du Pays de Saint-Malo, légalement convoqué le huit février deux mille vingt-quatre, s'est réuni au siège du syndicat à Saint-Malo, en vertu des articles L 5212-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibération n° 2024_D_17

Nombre de membres titulaires : 18
Nombre de membres suppléants : 18

Quorum : 10
Nombre de membres présents : 14

Membres présents :

Représentants du S.M.E.B. :

M. Jean-François RICHEUX, Membre titulaire
M. Raymond DUPUY, Membre titulaire
M. Jean-Pierre HERY, Membre titulaire
M. Gilles GUYON, Membre suppléant agissant comme titulaire
Mme Marie-Paule BRIQUET, Membre suppléant agissant comme titulaire

Représentants du S.I.E.R.G. :

M. Jean-Luc OHIER, Membre titulaire
M. Daniel LEROY, Membre titulaire
M. Frédéric MABBOUX, Membre suppléant agissant comme titulaire

Représentants de la Ville de Dinard :

M. Fabrice LE TOQUIN, Membre titulaire
M. Christian CHAUFOR, Membre suppléant agissant comme titulaire
Mme Nolwenn GUILLOU, Membre suppléant agissant comme titulaire

Représentant de la Ville de St Lunaire : M. Michel PENHOUËT, Membre titulaire

Représentants de St Malo Agglomération : M. Guillaume PERRIN, Membre titulaire
M. Yves CHESNAIS, Membre titulaire

Y assistaient également :

M. Franck-Olivier HENRY, Directeur
Mme Bérangère HENNACHE-DE BROUWER, Animatrice
Mme Marianne CRÉNO, Secrétaire administrative

Secrétaire de séance :

M. Jean-Luc OHIER

Absents excusés : M. Gilles LURTON, Membre titulaire SMA ; M. Serge BESSEICHE, Membre titulaire SMA ; Mme Sylvie RAMÉ-PRUNAU, Membre titulaire SMEB ; M. Joël HAMEL, Membre titulaire SMEB ; M. Christian FONTAINE, Membre titulaire DINARD ; Mme Martine CRAVEIA-SCHUTZ, Membre titulaire DINARD.

PARTICIPATION AU SAGE COTIERS DE DOL-DE-BRETAGNE-BAIE DU MONT-SAINT-MICHEL

Par analogie aux montants versés à l'EPTB SAGE Rance-Frémur-Baie-de-Beaussais, il est proposé de verser une cotisation de 5 951,17 € au titre de l'exercice 2024 au Syndicat Mixte du SAGE Bassins Côtiers Région de Dol-de-Bretagne. Cette subvention se fera suite à sollicitation par le Syndicat Mixte.

Le financement est assuré par le budget annexe, le budget principal en assure le remboursement.

Suite à cette présentation, le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ⇒ **De confirmer la participation d'Eau du Pays de Saint-Malo pour le financement du Syndicat Mixte du Sage Bassins Côtiers Région de Dol-de-Bretagne au titre de l'exercice 2024, à hauteur de 5 951,17 € ; les ressources budgétaires seront inscrites aux budgets primitifs ;**
- ⇒ **D'autoriser le Président ou son Vice-Président délégué à signer toutes les pièces nécessaires se rapportant à ce dossier.**

Pour extrait certifié conforme

**Le Président,
Jean-Francis RICHEUX.**

A circular stamp of the Syndicat Mixte de la Région de Dol-de-Bretagne is visible, partially obscured by a handwritten signature. The stamp contains the text: 'EAU DU PAYS DE SAINT-MALO', 'Syndicat Mixte de la Région de Dol-de-Bretagne', '35000 SAINT-MALO', 'CS 2017', and '2 Impasse'. The signature is written in black ink over the stamp.

Affiché le 20 FEV. 2024

2024_D_18

**EAU DU PAYS DE SAINT-MALO
(SMPEPCE)**

EXTRAIT

du registre des délibérations du Bureau et du Comité Syndical
d'EAU DU PAYS DE SAINT-MALO



L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze février, à quinze heures trente, le Comité Syndical d'Eau du Pays de Saint-Malo, légalement convoqué le huit février deux mille vingt-quatre, s'est réuni au siège du syndicat à Saint-Malo, en vertu des articles L 5212-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibération n° 2024_D_18

Nombre de membres titulaires : 18
Nombre de membres suppléants : 18

Quorum : 10
Nombre de membres présents : 14

Membres présents :

Représentants du S.M.E.B. :

M. Jean-François RICHEUX, Membre titulaire
M. Raymond DUPUY, Membre titulaire
M. Jean-Pierre HERY, Membre titulaire
M. Gilles GUYON, Membre suppléant agissant comme titulaire
Mme Marie-Paule BRIQUET, Membre suppléant agissant comme titulaire

Représentants du S.I.E.R.G. :

M. Jean-Luc OHIER, Membre titulaire
M. Daniel LEROY, Membre titulaire
M. Frédéric MABBOUX, Membre suppléant agissant comme titulaire

Représentants de la Ville de Dinard :

M. Fabrice LE TOQUIN, Membre titulaire
M. Christian CHAUFOR, Membre suppléant agissant comme titulaire
Mme Nolwenn GUILLOU, Membre suppléant agissant comme titulaire

Représentant de la Ville de St Lunaire : M. Michel PENHOUËT, Membre titulaire

Représentants de St Malo Agglomération : M. Guillaume PERRIN, Membre titulaire
M. Yves CHESNAIS, Membre titulaire

Y assistaient également :

M. Franck-Olivier HENRY, Directeur
Mme Bérangère HENNACHE-DE BROUWER, Animatrice
Mme Marianne CRÉNO, Secrétaire administrative

Secrétaire de séance : M. Jean-Luc OHIER

Absents excusés : M. Gilles LURTON, Membre titulaire SMA ; M. Serge BESSEICHE, Membre titulaire SMA ; Mme Sylvie RAMÉ-PRUNAU, Membre titulaire SMEB ; M. Joël HAMEL, Membre titulaire SMEB ; M. Christian FONTAINE, Membre titulaire DINARD ; Mme Martine CRAVEIA-SCHUTZ, Membre titulaire DINARD.

DELEGATION AU BUREAU SYNDICAL POUR L'ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE REHABILITATION DU RESERVOIR AU SOL ET DE LA STATION DE POMPAGE DE L'ISLE-CELEE A DINARD – LOT 1 ET LOT 2

Vu le code de la commande publique publié le 5 décembre 2018, issu de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 et du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018,

Vu les articles L.5711-1 et L.5211-10 du Code Générale des Collectivité Territoriales,

Vu la délibération du Comité Syndical du 15/06/2022 portant délégation d'attribution du Comité au Président et au Bureau Syndical,

Considérant les travaux de réhabilitation à réaliser sur le site de l'Isle-Célée :

- ⇒ Lot n°1 – station de pompage ;
- ⇒ Lot n°2 – réservoir au sol

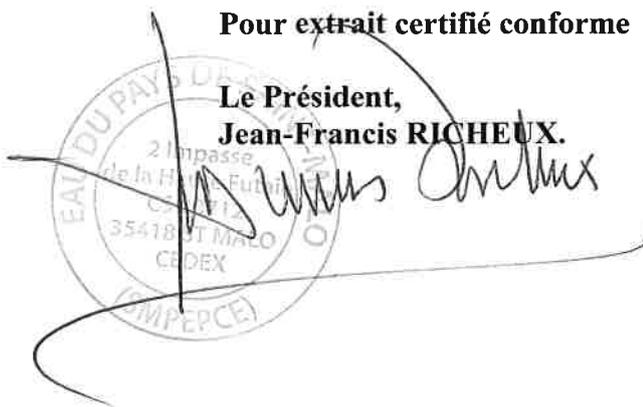
Considérant que le montant prévisionnel des travaux est supérieur au seuil de procédure formalisée des marchés publics de fournitures et des services des collectivités territoriales en tant que pouvoir adjudicateur,

Suite à cette présentation, le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ⇒ **De valider le lancement d'une consultation en procédure adaptée pour un marché de travaux de réhabilitation du réservoir au sol et de la station de pompage de l'Isle-Célée à Dinard ;**
- ⇒ **De valider le principe d'un marché alloti :**
 - Lot n°1 – Station de pompage
 - Lot n°2 – Réservoir au sol
- ⇒ **D'autoriser le Bureau Syndical à valider les critères de jugement des offres pour ces consultations ;**
- ⇒ **D'autoriser le Bureau Syndical à attribuer ces marchés aux entreprises présentant les offres économiquement les plus avantageuses, dans la limite des crédits ouverts au budget ;**
- ⇒ **D'autoriser le Président ou son Vice-Président délégué à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.**

Pour extrait certifié conforme

Le Président,
Jean-Francis RICHEUX.

The image shows a circular official stamp for 'Eau du Pays de Saint-Malo'. The stamp contains the following text: 'Eau du Pays de Saint-Malo', '2 impasse de la Hève', '35418 SAINT-MALO CEDEX', and 'SMPERCE'. A handwritten signature in black ink is written over the stamp. A large, thin, curved line is drawn across the stamp and extends to the right.

Affiché le 20 FEV. 2024